

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngäïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 28 mars 2022
9 (*L'audience est ouverte en public à 10 h 46*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:46:10] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:39] Bonjour à tous.
14 Madame la greffière, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:46:47] Bonjour, Monsieur le Président,
16 Messieurs les juges.
17 Il s'agit de la situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c.*
18 *Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngäïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
19 Nous sommes en audience publique.
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:58] Je vous remercie.
21 Je demande aux parties de bien vouloir se présenter.
22 Monsieur Vanderpuye, d'abord.
23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:47:06] Bonjour, Monsieur le Président,
24 Messieurs les juges. Bonjour à tous.
25 L'Accusation est représentée aujourd'hui par Irina Galupa, Yassin Mostfa et moi-
26 même, Kweku Vanderpuye.
27 Bonjour.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:19] Merci.

1 Maître Massidda.

2 M^{me} MASSIDDA (interprétation) : [10:47:22] Bonjour, Monsieur le Président,
3 Messieurs les juges.

4 Les représentants légaux des victimes des autres crimes comparaisant aujourd'hui
5 sont M. Abdul Dangabo Moussa, M^{me} *Mouhia Asso et moi-même, Paolina
6 Massidda.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:40] Je vous remercie.

8 M^{me} LAU (interprétation) : [10:47:49] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les
9 juges. Bonjour à tous.

10 Aujourd'hui, les anciens enfants soldats sont représentés par moi-même, Fiona Lau,
11 juriste associée au Bureau du conseil public pour les victimes.

12 Merci.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:47:56] Je me tourne
14 maintenant vers la Défense.

15 Maître Dimitri.

16 M^e DIMITRI (interprétation) : [10:47:59] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
17 les juges. Bonjour à tous.

18 M. Yekatom, qui est présent dans la salle d'audience aujourd'hui, est représenté par
19 Laurence, Victor, Gyo Suzuki, Anta Guissé et moi-même, Mylène Dimitri.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:21] Merci.

21 Maître Knoops.

22 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:48:25] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
23 tous dans la salle d'audience.

24 La Défense de M. Ngaïssona est représentée aujourd'hui par Mme... M. Michael
25 Rowse, qui se trouve à ma droite, M^{me} Barbara Szmatala. Et le... l'accusé est présent
26 dans la salle d'audience. M. Landry nous suit depuis le bureau de terrain. Monsieur
27 le Président, il y a également M^{me} Barbara Szmatala.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:48] Merci.

1 Malheureusement, nous n'avons pas de témoin avec nous, mais pour vous expliquer
2 pourquoi il n'est pas là, nous devons passer à huis clos partiel.

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 49)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:49:10] Nous sommes à huis clos partiel,
5 Monsieur le Président.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16 Pages 3 à 15 expurgées – Audience à huis clos partiel

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28 *(L'audience est levée à 14 h 21)*